

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 8 décembre 2014

33 bis Relations internationales – Cérémonie de Noël et action de soutien de l'Alliance Française de Bethléem - mandat spécial

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	M. BOUKACHBA
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme GOMES-NASCIMENTO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Creil est jumelée avec la ville de Bethléem en territoires palestiniens depuis janvier 2010.

Cette année, avec l'intention de montrer leur reconnaissance pour les liens d'amitié qui unissent les deux villes, Madame Vera BABOUN, Maire de la ville de Bethléem a invité la ville de Creil, le 6 décembre dernier, à participer à l'événement qui est préparé chaque année par la Municipalité de Bethléem pour annoncer le début des célébrations de Noël dans la ville sainte.

La Ville de Creil soutient l'Alliance Française de Bethléem (AFB), une association de droit palestinien approuvée par l'Alliance Française de Paris. Elle mène des activités pédagogiques et culturelles pour enfants, jeunes, adultes, étudiants, mais aussi les étudiants et professionnels du secteur touristique.

La ville de Creil entend apporter tout son soutien dans le cadre du processus de jumelage et de coopération la liant à Bethléem en participant, à cette conférence car celle-ci est l'occasion d'apporter à l'AFB une trentaine de livres (manuels d'apprentissage du français pour enfants et adultes, manuels pour professionnels du tourisme) afin de l'aider à renflouer son fonds bibliographique et de pouvoir accompagner les habitants de Bethléem dans l'apprentissage de la langue française. La rencontre avec le personnel de l'AFB doit également permettre de réfléchir à des possibilités d'échanges entre leur public et le public de la médiathèque de Creil.

maintenant !

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué.
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne dépassera pas la somme 450 euros.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Considérant que la ville de Creil est jumelée avec la Ville de Bethléem, qu'elle souhaite apporter son soutien dans le cadre du processus de jumelage et de la coopération existant avec Bethléem en participant à cet événement.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Karim BOUKHACHBA

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs au mandat spécial et tous documents y afférent.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte AI/021/6532.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 DEC. 2014**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **12/12/2014**

et publication ou notification le **09/12/2014**

CREIL, le **12/12/2014**.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**

2/2